DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Plan Local d'Urbanisme

Commune de
PEYRUIS

1 Rapport de présentation
2 PADD
3 Orientations d'aménagement
4 Règlement
5 Documents graphiques
6 Annexes

6/1 Annexes Sanitaires
6/2 Emplacements Réservés
6/3 Servitudes
6/4 Risques
6/5 Exploitations agricoles et périmètres de protection
6/6 Droit de Préemption Urbain
6/7 Exposition au plomb, amiante et termites
6/8 Autres éléments d'information

POS initial Approuvé le : 3 Décembre 1993 Modifié le : 16 Mai 1997 Modifié le : 19 Septembre 1997 Modifié le : 17 Janvier 2000 Modifié le : 27 Août 2003
REVISION
Arrêté par délibération du conseil municipal du : 10 Décembre 2009 **Le Maire**
Approuvé par délibération du conseil municipal du : 19 Octobre 2010 **Le Maire**

François ESTRANGIN

EURECAT
Karine CAZETTES

Urbanistes
Micropolis – Bâtiment La Bérardie – 05000 GAP

Synoptique du réseau d'assainissement- sans échelle

Intersection des trois branches principales

Cassine

Saint Pierre

Centre village

PR Saint Pierre

PR Valenza

PR du stade

PR du camping

Pond Bernard

PR Chandouren

Station d'épuration
2 250 EH

Gravitaire

Refoulement

Réseau pluvial

Légende

Canal de Manosque

Réseau hydrographique superficiel

Fossé

Ravin du Mardaric

Bassins d'orage

La Cassine

Ravin Chante Merle

Centre Village

St Pierre

Ravin Beuvon

DURANCE

Déversoirs d'orage

Pont Bernard

Station d'épuration

Déversoir d'orage

Ravin Pont Bernard

Réseaux hydrographiques superficiels et principaux ouvrages pluviaux

ASSAINISSEMENT

D'après l'étude du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de la commune de Peyruis réalisé par le Bureau d'Etudes G2C Environnement, à Venelles (Juin 2007).

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

Le service de l'assainissement collectif est géré en régie communale et compte près de 1.200 abonnés en 2005.
Le réseau d'assainissement, d'un linéaire total de 25 kilomètres, est très majoritairement gravitaire. Néanmoins, il comporte 5 postes de relevage en tête de réseau, représentant un linéaire associé de canalisations de refoulement de 1,5 kilomètres. L'ensemble des effluents était collecté vers un unique système de traitement, de type boues activées à aération prolongée d'une capacité de 2.250 EH, situé à proximité de l'autoroute A51 (quartier des Actions).

Une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 4.500 EH vient d'être construite. Elle répondra aux besoins actuels et futurs de la commune.

Cette installation est de type boues activées et comprend notamment une serre de séchage solaire des boues, permettant une valorisation en agriculture facilitée.

Au niveau de Pont Bernard, à l'extrémité sud de la commune, une station de type EPARCO, d'une capacité de 200 EH prend en charge les effluents du hameau.

L'ASSAINISSEMENT PLUVIAL

Les écoulements pluviaux du village sont canalisés vers des vallons qui sont affluents de la Durance (du Sud au Nord) :
- Ravin de Pont Bernard,
- Ravin Beuvon,
- Ravin de Chante Merle,
- Ravin de Mardaric.

Il existe deux bassins d'orage sur la commune de Peyruis. Le premier se trouve en contrebas de la zone urbanisée du Bas Peiroard ; et le second se situe en aval de la Zone industrielle de la Cassine.

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Le nombre total de logements non raccordés au réseau de collecte des eaux usées est de 112.
Il en ressort que la plupart des installations disposent d'un prétraitement (91 %), mais seuls 62 % disposent d'un traitement en sortie.

Dans leur ensemble, les logements actuellement en assainissement autonome ne présentent pas de contraintes importantes à la réhabilitation de leur dispositif d'assainissement individuel :
- 64 % ne présentent aucune contrainte
- 15 % présentent au moins une contrainte mineure
- 16 % présentent au moins un contrainte majeure
- 4 % présentent des contraintes majeures et mineures

Les quartiers concernés par les contraintes les plus fortes sont principalement axés le long de l'avenue de la Roche, il s'agit des secteurs suivants : Les Cognets et les Grandes Pièces.
Même si le sol est à tendance argileuse sur Peyruis, deux zones peuvent être identifiées :

- **à l'est de la RN96** : nous sommes situés dans la plaine alluviale de la Durance, les unités de sol sont assez perméables et propices à une épuration dispersion dans le sol en place (unités de sol U1 et U2)

- **à l'ouest de la RN96** : la majeure partie des hameaux en assainissement autonome (Bas Peiroard, Pounsugou, Les Cognets, Chemin des Carrières, Mardaric) se situe dans une zone à très forte tendance argileuse et marneuse, de faible perméabilité, obligeant les propriétaires à adopter au minimum une filière de type lit filtrant (unités de sol U2, U3, U4).

De manière globale, la réhabilitation d'une grande partie des filières existantes se heurtera à de multiples contraintes, notamment un certain manque de surface, couplé à une aptitude des sols plutôt défavorable.
Les quartiers des Cognets, des Grandes Pièces, du Bas Peiroard et de Pounsugou notamment sont très concernés par ces problématiques.

Aptitude des sols :
La majorité des sols en place sur la commune de PEYRUIS est peu favorable à l'assainissement individuel par tranchées d'infiltration et nécessite généralement la mise en place d'une filière par lit filtrant non draine a flux vertical.

Les autres solutions envisageables sont la réalisation :

- de filières compactes pour chaque habitation (filière dérogatoire soumise à accord préfectoral),
- d'un assainissement autonome regroupé, exploité par la commune ou un syndicat de propriétaires privés.

Justification des scénarios envisagés

Les écarts, caractérisés par des parcelles bâties isolées les unes des autres, rendent impossible, dans des conditions technico-économiques acceptables la mise en place d'un assainissement collectif. Sur ces secteurs, les filières préconisées sont celles figurant sur la carte d'aptitude des sols.
De fait, les scénarios d'assainissement ne seront envisagés que sur les secteurs où les contraintes d'habitat sont importantes et / ou l'aptitude des sols est "défavorable" à l'assainissement individuel. Pourront être envisagées les propriétés se trouvant à proximité immédiate du réseau collectif.
Cela concerne les secteurs de :

- Chemin des Magnanarelles (raccordement 2 habitations)
- L'Olivette (raccordement d'une habitation)
- Les Actions (raccordement du terrain 'gens du voyages')
- Rue Pasteur (raccordement d'une habitation par refoulement)
- Avenue de la Durance (raccordement d'une habitation)
- La Sève (raccordement d'une habitation par refoulement)
- Chantemerle (raccordement d'une habitation)
- Pont Bernard (raccordement à la filière EPARCO présente, mise en demeure de la commune effectuée)

- Les Grandes Pièces (raccordement de 8 logements par création d'un réseau rejoignant le collectif
actuel au sud, raccordement d'une habitation par refoulement)
- Tourdeaux (raccordement des 4 logements sur une même filière ANC)
- Pounsugou (raccordement des 2 logements au sud)
- Le Bartel, Les Cognets, Bas Peiroard, Chemin des Carrières (création d'un réseau collectif desservant l'ensemble des parcelles concernées, ce réseau rejoint le réseau communal par prolongement de la portion existante le long de la RN96).

LES PROJETS

Zones d'assainissement collectif futur

Au delà des zones d'habitat actuel pour lesquelles la collectivité a opté pour l'extension du réseau (cf. ci-dessus), il existe d'autres secteurs à urbaniser conformément au PLU pour lesquels la commune retient également l'assainissement collectif futur. Il s'agit des secteurs AU du PLU (Chandouren, le Bas Plan,…).
Ces zones seront raccordées dans les 5 à 10 ans à venir.

EAU POTABLE

D'après le rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité de l'eau.

LA PRODUCTION

Les points de prélèvement

Il existe 3 points de prélèvement :

* **Puits des Roubines**, avenue du stade
  Puits à barbacane dans la nappe phréatique de la Durance
* **Source du Champ de Gau**
  Source collinaire captée : deux galeries
* **Source du Seigneur**
  Source collinaire captée : une galerie et deux drains

Adduction et stockage

* **La station de pompage des Roubines** alimente au moyen de deux pompes, d'une capacité nominale de 80 m³/h, fonctionnant alternativement, les trois bassins de La Calade, d'une capacité totale de 650 m³, grâce à une conduite de refoulement en fonte ductile de Ø 175 mm.
Cette installation permet la desserte de la plus grande partie de l'agglomération.

* **La source du Champ de Gau** alimente un bassin de 200 m³ qui permet la desserte du centre Ville.

* **La source du Seigneur** alimente deux bassins d'une capacité totale de 300 m³ qui permettent la desserte des quartiers Nord.
En cas de besoin, en période d'étiage notamment, les réseaux alimentés par les sources sont renforcés par les bassins de La Calade, par maillage pour le bassin du Champ de Gau, à la demande pour les bassins du Seigneur au moyen de deux pompes de refoulement fonctionnant automatiquement.
Ces bassins alimentent par gravité l'ensemble de la Commune, à l'exception de quelques habitations isolées à AUGES, Tourdeaux et au Pra de l'Intra, qui disposent de sources privées.

* **Mobilisation de la ressource et volumes produits**
Le débit cumulé des sources varie de 10 m³/h (capacité pour 5.760 personnes*) en période d'étiage à 30m³/h (capacité pour 17.300 personnes*).
La station de pompage peut fournir 80 m³/h (capacité nominale des pompes).
Le total des ressources journalières varie donc, en tenant compte du débit minimal ou maximal des sources, entre 2.160 m³ et 2.640 m³.
La production du puits des Roubines évolue entre 3.500 m³ par mois, l'hiver et 16.500 m³ par mois en période de pointe estivale.

---

* Consommation en eau : 150 litres/jour/personne

LE RESEAU

La longueur totale du réseau géré par la Commune est de 35 km, y compris les branchements particuliers.
Il est constitué de canalisations en fonte, PVC ou Pehd, de diamètre 200 mm à 60 mm.
Depuis 2004, l'extrémité Nord du réseau (lotissement Le Clos des Oliviers, la zone d'activité du Mardaric et le District Escota) est alimentée par de l'eau potable en provenance du réseau de Château Arnoux, qui desservait déjà le Parc industriel de la Cassine.
Les deux réseaux (Peyruis et Château Arnoux) restent strictement indépendants.

LA CONSOMMATION

La population de Peyruis est estimée en 2007 à 2.500 habitants.
Le nombre d'abonnés est de 1.184.

LES PERIMETRES DE PROTECTION

Les périmètres de protection autour des points de prélèvement sont réalisés selon les prescriptions des arrêtés préfectoraux pris en 2001.